

---

## Erratum

---

### Projet de règlement

Loi sur la protection du territoire et  
des activités agricoles  
(chapitre P-41.1)

#### **Utilisation temporaire d'un lot à une fin autre que l'agriculture en raison de la pandémie de la COVID-19 pour certaines exploitations acéricoles sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 14 avril 2021,  
153<sup>e</sup> année, numéro 15, page 1771.

À la page 1771, dans l'avis, le paragraphe suivant aurait  
dû apparaître avant la signature :

«Toute personne intéressée ayant des commentaires à  
formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de  
les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de  
10 jours mentionné ci-dessus, à madame Geneviève  
Masse, sous-ministre adjointe du Sous-ministériat au  
développement régional et au développement durable,  
200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage, Québec (Québec)  
G1R 4X6.»

74669